

LETTRE PRÉVENTION ET SÉCURITÉ N°10

Novembre 2023

La fédération reprend sa lettre prévention sécurité. Destinée à toutes les personnes investies dans les clubs, elle se veut un outil qui se nourrit de l'actualité liée à l'accidentologie et permet d'améliorer la prévention.

Une première analyse de l'accidentologie de la saison dernière confirme une nouvelle fois l'efficacité du travail réalisé par les clubs en matière de sécurité : merci à tous et toutes pour votre engagement. Cela dit, certains accidents restent préoccupants comme des chutes au sol sur un assurance inopérant, des oublis d'attacher la sangle de l'enrouleur automatique à son harnais...

Par ailleurs, quelques accidents inquiétants émaillent ce début de rentrée.

Les porter à votre connaissance, c'est partager des expériences et des idées d'amélioration.

Enfin, l'hiver approche, pour tous les pratiquants de ski-alpinisme et ski de randonnée, si ce n'est pas encore fait, pensez à contrôler et éventuellement faire vérifier vos DVA.

Alain CARRIERE

Président

INFORMATION ACCIDENTOLOGIE

Vigilance au 20 octobre 2023

38 sinistres déclarés.

18 accidents sur SAE à corde, dont 8 accidents mettant en cause un assurance défectueux. Sur ces 8 accidents, 7 retours au sol et 1 fracture de la colonne vertébrale.

1 défaut d'encordement sur enrouleur automatique lors d'un entraînement en vitesse (voir partie « C'est arrivé près de chez nous »).

1 chute au sol d'un jeune grimpeur en moulinette du haut de la structure pour un problème d'encordement (voir partie « C'est arrivé près de chez nous »).

Au retour des vacances de la Toussaint, à tous les clubs, soyez particulièrement vigilants à l'assurance et à l'encordement.

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

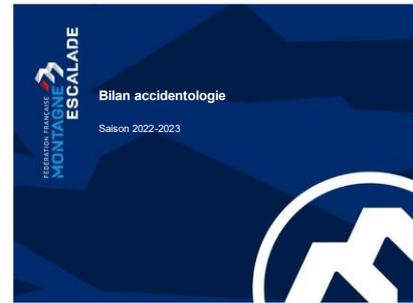
F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr

Retour sur la saison 2022-2023

Une saison 2022-2023 marquée par quelques accidents inquiétants, même si les chiffres globaux de l'accidentologie restent positifs, avec le ratio nombre de sinistres pour 100 licenciés qui s'infléchit à la baisse.

Dans ce document, des chiffres bien sûr, mais surtout des focus sur quelques éléments à améliorer : les problèmes d'assurance sont détaillés, de même que l'encordement sur enrouleur automatique.



[Retrouvez le bilan accidentologie 2022-2023](#)

« C'EST ARRIVÉ PRES DE CHEZ NOUS », LES RETOURS D'EXPÉRIENCES

Trois REX renseignés par des pratiquants, des encadrants : partager son expérience après un incident, un presque accident ou un accident, permet de progresser en matière de sécurité.

Encordement pour l'escalade sur SAE de vitesse

Un accident survenu en juin 2023 : lors de l'organisation d'une compétition de vitesse. Lors d'un test pour vérifier le bon fonctionnement du système de chronométrage, l'un des organisateurs a oublié de fixer la sangle de l'enrouleur à son harnais.

La fédération est en cours de rédaction d'un protocole sécurité pour l'usage des enrouleurs à venir d'ici la fin de l'année. Mais ce qu'on peut déjà vous inciter à mettre en place dans vos clubs, c'est la procédure suivante, avec un enrouleur adapté à la pratique de la vitesse :



@Jan Virt - IFSC

- Utiliser l'ensemble du matériel conformément à la notice du fabricant ;
- Vérifier que le harnais du grimpeur est correctement positionné, ajusté avec absence de vrilles sur les sangles, harnais au-dessus des vêtements ;
- Détacher le mousqueton de sécurité de son support sans le lâcher pour éviter la rétractation de toute la sangle ;
- L'attacher au point de connexion correct du harnais (pour la plupart des harnais, le point de connexion est la boucle d'assurance) ;
- Certaines sangles d'enrouleur sont munies de deux mousquetons de sécurité. Dans ce cas, fixer les deux mousquetons de sécurité conformément à la notice du fabricant sur le point de connexion du harnais ;
- S'assurer que le mousqueton de sécurité est verrouillé, qu'il est bien positionné verticalement et qu'aucun vêtement ou objet ne s'est coincé dans son doigt de fermeture (ou les mousquetons s'il y en a deux) ;
- Effectuer un test de rétractation de la sangle : tirer une courte section de la sangle, puis la lâcher pour la laisser se rétracter. Si la sangle ne se rétracte pas (donc ne remonte pas),

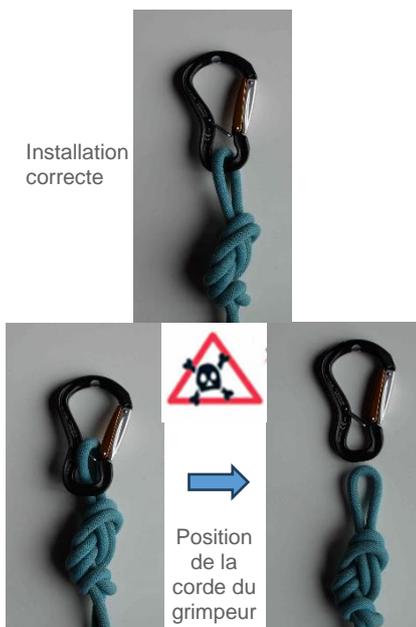
ne pas utiliser l'enrouleur automatique et signaler le problème au responsable de la séance ou de la salle ;

- Effectuer une dernière vérification de sécurité : mousqueton(s) en position verticale verrouillé(s) au point correct du harnais. Si tout semble en ordre, le grimpeur est prêt à grimper. Lors de la première tentative, à un mètre du sol, réaliser un test de suspension ou de chute pour vérifier le bon fonctionnement de l'enrouleur.

Attention, **l'habitude et la distraction** peuvent entraîner une baisse de vigilance du grimpeur. Par ailleurs, le grimpeur de vitesse enchaîne les tentatives. Centré sur sa performance, il peut oublier de fixer la sangle de l'enrouleur à son harnais et omettre les vérifications de sécurité. Pour réduire ces risques, il est possible d'attacher le connecteur sur une surface ou barrière masquant les premières prises. Ainsi, le grimpeur est obligé de libérer la barrière, en installant le connecteur sur son harnais.

Grimper à deux, un grimpeur et son partenaire de grimpe, permet également d'instaurer un double contrôle sur le bon positionnement du connecteur de la sangle de l'enrouleur.

Encordement sur mousqueton pour l'escalade en moulinette (REX du 19/01/2022 et 25/10/2023)



Le grimpeur s'élance en moulinette après vérification par le moniteur de la bonne accroche de son mousqueton. Arrivé à cinq mètres, le grimpeur s'assoit dans son baudrier, mais la ganse du nœud n'était passée que dans le doigt anti-retour du mousqueton, et non dans le mousqueton lui-même. En conséquence, la corde sort du mousqueton et le grimpeur chute au sol.

Lors du contrôle, qui n'a pas été visuel, la résistance du doigt a été suffisante pour donner l'impression que l'installation était correcte, alors même que la ganse du nœud était passée uniquement dans le doigt anti-retour du mousqueton.

Lorsque ces mousquetons sont manipulés à répétition par des enfants, le risque de mauvaise installation est réel : un contrôle visuel est indispensable.

Raccourcir au maximum la ganse du nœud pour empêcher son déplacement limite la possibilité d'erreur.

Même si certains fabricants indiquent que l'encordement sur un seul mousqueton de ce type est possible pour grimper en moulinette, pour éviter ce type de problème, **la fédération préconise d'utiliser deux mousquetons de sécurité pour s'encorder avec une ganse du nœud courte**. En pratique avec corde, ce type d'encordement doit se limiter à la pratique de découverte, de première initiation ou de la vitesse. L'encordement direct à l'aide d'un nœud en 8 + nœud d'arrêt reste à privilégier.

A noter que certains systèmes d'enrouleurs automatique ou certaines cordes avec mousquetons captifs (et non retirables) permettent l'encordement sur un seul mousqueton de sécurité.



Attention aux assureurs qui utilisent ce type de mousqueton pour fixer le frein sur leur harnais, ils pourraient commettre la même erreur et relier le point d'encordement du harnais uniquement sur la barrette de maintien du mousqueton !

D'autres REX méritent votre attention comme celui du 24 avril dernier sur une prise mal fixée...

Merci aux contributeurs des REX et partagez vos propres expériences.

[Saisir et consulter les REX](#)



LE POINT JURIDIQUE

Une jurisprudence à la suite d'un accident lors de la descente d'une voie en moulinette **avec corde trop courte et absence de nœud en bout de corde**, où la victime grimpeait assurée par un ami en marge d'un stage organisé par la fédération. La victime et sa caisse de prévoyance voulait faire reconnaître la responsabilité de la fédération dans la survenance de l'accident et ainsi obtenir l'indemnisation de leur préjudice.

Dans un premier temps, le jugement partage les responsabilités et la fédération est condamnée à réparer les dommages à hauteur de 50%.

Le jugement définitif de la cour d'appel rend un arrêt contradictoire et déboute la victime et sa caisse de prévoyance, la fédération n'est donc pas condamnée.

Quelques points essentiels à retenir :

Lorsque vous organisez un stage et que vous prévoyez des accompagnateurs chargés de la logistique : s'ils souhaitent grimper pendant les séances d'escalade, précisez s'ils grimpent à titre personnel et individuel pendant que les moniteurs encadrent les participants au stage ou s'ils sont sous la responsabilité des encadrants.

Ce jugement rappelle que grimpeur et assureur sont responsables du choix de la corde qui doit être adaptée à la voie choisie.

L'accident de la victime ne serait pas arrivé si le grimpeur et son assureur avaient respectés une règle de sécurité essentielle : toujours réaliser le nœud en bout de corde.

[Lire la décision de la cour d'appel](#)

RAPPEL DES ACTUALITES « SÉCURITÉ » DIFFUSÉES AU COURS DES DERNIERS MOIS

Août 2023 : Les harnais en canyoning, veiller aux conditions de séchage et de stockage !



Dès 2020, la fédération vous alertait sur l'usure anormale des harnais canyon et vous apportait les préconisations de l'ENSA à l'issue d'une étude. L'UIAA a réalisé des tests supplémentaires confirmant cette première analyse.

[Retrouver toutes les informations](#)

Décembre 2022 : ECORE

La seconde partie de l'enquête sur la perception du risque en escalade en collaboration avec AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ a été publiée.

[Soyez curieux, plongez-vous dans les résultats complets](#)



Matériels, alertes sécurité

Système d'assurage Tubik ABS, avez-vous pris connaissance de la demande de vérification de son fabricant Simond ?

[En savoir plus](#)



Petzl : Appel à inspection des harnais ASTRO et CANYON GUIDE suite à la détection d'un défaut sur le point d'attache ventral ouvrable d'un harnais ASTRO. Si vous utilisez l'un de ces harnais [suivez la procédure d'inspection](#).



LES OUTILS – LA BOUTIQUE

Affiche et Affichettes sécurité

Gratuites, disponibles à la boutique. Pensez à les changer en cas de détérioration. Elles font partie des informations indispensables que le club communique à ses adhérents

[Découvrir](#)



À VENIR

Les commissions FFME Escalade, Alpinisme et Ski de randonnée travaillent actuellement à la révision des documents sécurité : règles de sécurité en escalade (pas de révolution mais des ajouts concernant la pratique en site naturel et les protocoles concernant l'usage des enrôleurs), recommandations de sécurité, d'organisation et d'encadrement pour les activités de montagne (certains textes datent du début des années 2000...).

Prévision de validation pour toutes ces nouveautés : Conseil d'administration de la fédération de début décembre 2023.

Canyonisme : la commission interfédérale canyon retravaille les règles de sécurité pour une finalisation prévue le 20 novembre prochain.

On vous en dira plus dans la prochaine lettre prévention sécurité.

ARCHIVES

Toutes les archives des Lettres prévention sécurité sont disponibles sur le [site FFME](#).

Pour information, la lettre prévention sécurité est envoyée aux :

- *Administrateurs clubs, comités, ligues, établissements affiliés ;*
- *Dirigeants et Présidents club, comités, ligues, établissements affiliés ;*
- *Brevetés animateurs, initiateurs, moniteurs, entraîneurs ;*
- *Instructeurs ;*
- *Responsables régionaux de formation, organisateurs de formation régionale ;*
- *Diplômés d'Etat escalade formés et/ou recyclés à la FFME ;*
- *Professionnels licenciés déclarés dans l'intranet ;*
- *Centres de formation en convention avec la FFME et tous les CREPS organisant la formation DE escalade et DE escalade en milieu naturel ;*
- *Conseil d'administration FFME ;*
- *Direction technique nationale.*

Faites circuler cette lettre.

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr